

PLAINE D'ARGENSON

Bulletin municipal Octobre 2020

Edito du Maire



Drôle d'époque !

Depuis plusieurs mois, nous vivons une période particulière, déstabilisante et totalement inédite. La pandémie sanitaire de la Covid-19 nous aura d'abord imposé le temps du confinement, puis contraint à une période estivale orpheline de bon nombre de ses habituelles manifestations.

Durant ces longues semaines, nous avons collectivement développé notre capacité d'adaptation et vous tous avez fait preuve d'une belle solidarité.

Si le monde rural n'offre pas toujours les mêmes opportunités que celles dont peuvent bénéficier les habitants des centres urbains, il faut bien reconnaître que l'environnement privilégié dans lequel nous vivons nous aura avantagé cette fois en rendant plus supportable la période de confinement et en permettant d'échapper largement aux terribles conséquences de cette crise.

Je souhaite ici souligner le civisme remarquable de chacun d'entre vous dans le respect du confinement et des contraintes qui vous ont été imposées.

Durant cette période, nos agents administratifs et techniques ont continué d'assurer leurs missions. Ils se sont efforcés de répondre au mieux à vos attentes et sollicitations. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.

Il en va de même pour nos enseignants et les personnels des écoles grâce à qui l'éducation de nos enfants a pu être assurée avec beaucoup de bienveillance, soit par un enseignement à distance, soit en présentiel. Tous ont fait preuve de dynamisme, de disponibilité et d'une capacité d'adaptation hors du commun qui mérite respect et reconnaissance.

Dans le même temps, l'équipe municipale sortante a poursuivi son travail jusqu'à l'installation des nouveaux conseillers élus le 15 mars dernier.

Depuis le 26 mai dernier, date de ma prise de fonction, je mesure quotidiennement la lourde responsabilité qui est désormais la nôtre, et d'autant plus dans ce moment inusuel.

Au travers de cette lettre d'information, j'ai tout d'abord souhaité vous présenter chacun des membres du nouveau conseil municipal ainsi que leurs responsabilités et délégations.

Cette lettre nous permet également de vous présenter nos projets et de mieux faire connaître notre Centre Communal d'Action Sociale et ses missions.

Par ailleurs, il nous a semblé important d'évoquer le « vivre ensemble communal », un ensemble de règles communes et d'obligations que chacun doit s'efforcer de respecter et qui contribuent à la tranquillité et à la qualité de vie de tous.

Enfin, je souhaitais aussi vous faire part du lancement des travaux de construction du Parc éolien de Plaine de Courance, pour une mise en service fin 2021, début 2022.

Fruit d'une large concertation et de nombreuses études depuis 2008, ce projet de six machines sur notre commune et de quatre autres sur la commune voisine de Beauvoir-sur-Niort devrait permettre une production annuelle de l'ordre de 55 millions de KWh (soit la consommation électrique domestique de 25 000 personnes). Il sera le premier parc éolien de l'agglomération niortaise.

Cet édito me donne une nouvelle fois l'occasion de remercier les dirigeants de nos associations qui tout au long de l'année participent à l'animation de nos villages et œuvrent à la qualité de vie des habitants. Si la période que nous traversons a fortement mis à mal leurs activités, nous aurons plaisir à les rencontrer prochainement pour imaginer ensemble de nouvelles formes de rencontres et de partages au sein notamment du parc de Prissé qui est une exceptionnelle richesse pour notre collectivité.

Je forme le vœu que nous sortions rapidement de la crise sanitaire actuelle et que TOUS ENSEMBLE nous retrouvions rapidement de meilleurs jours.

Bien à vous,

Jean-François SALANON

Dans ce numéro

- 1 Edito du Maire
- 2 Présentation du conseil municipal
- 3 Commissions et délégations
- 4 Budget 2020
- 5 Projets
- 6 Présentation du CCAS
- 6 Ecole
- 7 Savoir-vivre ensemble
- 8 Bon à savoir
- 9 Liste des associations
- 9 Horaires d'ouverture des mairies
- 9 Horaires déchetterie
- 9 N° d'urgence



Présentation du conseil municipal



Jean-François
SALANON
Maire



Denis PLOQUIN
1° Adjoint



Jacky RIVIERE
2° Adjoint
Maire délégué de St Etienne la Cigogne



Thierry ROUSSEAU
3° Adjoint
Maire délégué de Boisserolles



Roger MARCHESSEAU
4° Adjoint
Maire délégué de Belleville



Eve BERATTO
Conseillère



Roberto CASTRO
Conseiller



Annie GAUFFICHON
Conseillère



Laetitia HERISSE
Conseillère



Amanda LAJOUAIS
Conseillère



Mathieu MOREAU
Conseiller



Virginie MOREAU
Conseillère



Sandrine OUVRART
Conseillère



Stéphanie PAQUET
Conseillère



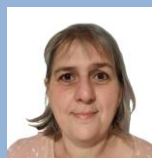
Frédéric POUVREAU
Conseiller



Christelle ROLLAND
Conseillère



Frédéric ROUSSEAU
Conseiller



Karine TEILLET
Conseillère



Antoine VENEAU
Conseiller

Commissions et délégations

Finances, budget, personnel et administration Générale : *Organisation et fonctionnement des services publics communaux, finances, budget, politiques tarifaires, informatique et ressources humaines*

Président : Jean-François SALANON

Vice-Président : Thierry ROUSSEAU

Membres : Roberto CASTRO, Laetitia HERISSE, Roger MARCHESSEAU, Denis PLOQUIN, Jacky RIVIERE, Christelle ROLLAND, Antoine VENEAU.

Affaires scolaires : *Fonctionnement du groupe scolaire, restauration scolaire, transport scolaire, garderie, équipements.*

Président : Jean-François SALANON

Vice-Président : Denis PLOQUIN

Membres : Eve BERATTO, Annie GAUFFICHON, Laëtitia HERISSE, Amanda LAJOUAIS, Roger MARCHESSEAU, Karine TEILLET.

Travaux et gestion des biens communaux : *Programmation des travaux adhérents à la création et à l'entretien des infrastructures, voies et bâtiments communaux, sécurité et accessibilité, cimetières, églises et logements communaux.*

Président : Jean-François SALANON

Vice-Président : Jacky RIVIERE

Membres : Roger MARCHESSEAU, Virginie MOREAU, Sandrine OUVRART, Denis PLOQUIN, Frédéric POUVREAU, Christelle ROLLAND, Frédéric ROUSSEAU, Thierry ROUSSEAU.

Urbanisme, environnement et politiques communautaires : *Urbanisme, environnement, habitat, assainissement, mobilité, attractivité, commerces, artisanat, agriculture, eau et déchets.*

Président : Jean-François SALANON

Vice-Président : Thierry ROUSSEAU

Membres : Eve BERATTO, Virginie MOREAU, Stéphanie PAQUET, Denis PLOQUIN, Frédéric POUVREAU, Jacky RIVIERE, Frédéric ROUSSEAU.

Animations, culture et sports : *Animation, culture, sports, loisirs, vie associative, affaires sociales, familles, personnes âgées, petite enfance*

Président : Jean-François SALANON

Vice-Président : Roger MARCHESSEAU

Membres : Annie GAUFFICHON, Amanda LAJOUAIS, Mathieu MOREAU, Virginie MOREAU, Sandrine OUVRART, Stéphanie PAQUET, Christelle ROLLAND, Karine TEILLET.

Communication : *Site Internet, journaux municipaux, relations avec la presse, débats citoyens...*

Président : Jean-François SALANON

Vice-Président : Antoine VENEAU

Membres : Thierry ROUSSEAU, Sandrine OUVRART, Annie GAUFFICHON, Virginie MOREAU, Roberto CASTRO, Mathieu MOREAU.

Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN)

Titulaire : Jean-François SALANON

Suppléant : Thierry ROUSSEAU

SIVOM de Beauvoir sur Niort

Titulaire : Denis PLOQUIN, Sandrine OUVRART,

Eve BERATTO, Roger MARCHESSEAU

Suppléant : Jacky RIVIERE

SCPC (Syndicat de communes Plaine de Courance)

Titulaire : Jean-François SALANON, Denis PLOQUIN

Suppléant : Jacky RIVIERE

SIEDS (Electricité)

Titulaire : Mathieu MOREAU

Suppléant : Stéphanie PAQUET

Représentants au Conseil d'Ecole

Titulaire : Jean-François SALANON, Denis PLOQUIN,

Stéphanie PAQUET, Annie GAUFFICHON

Référént Sécurité routière

Titulaire : Denis PLOQUIN

Correspondant Défense

Titulaire : Jacky RIVIERE



Budget

Présentation synthétique du budget communal

(Le budget peut être consulté en mairie)

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement 1 192 755,74 €	Il s'agit des dépenses nécessaires à l'action quotidienne des services telles que les consommables (électricité, carburants, fournitures administratives, l'achat des denrées pour la restauration scolaire ...), le paiement des salaires du personnel, les contributions aux organismes de regroupement et les intérêts des emprunts	Les recettes de fonctionnements sont constituées par les impôts et taxes (taxes foncières et d'habitation...), les dotations et les subventions ainsi que par les produits de gestion courante (loyers, locations salles, cantines, garderie, concessions...).
Investissement 653 376,83 €	Toutes les dépenses de construction qui consistent à enrichir le patrimoine communal (Acquisitions ou rénovation de bâtiments, création ou réfection de voirie, remplacement de matériels...)	On trouve principalement dans les recettes d'investissement, les emprunts, les subventions (Etat, Région, Département, Communauté d'agglomération...) sur les travaux réalisés et le fonds de compensation de la TVA.

Le budget en quelques chiffres (Dans les grandes lignes !)

Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général 341 370,00 €
- Charges de personnel et frais assimilés 296 900,00 €
- Autres charges de gestion courante 255 072,49 €
- Charges financières 22 505,00 €
- Virement à la section d'investissement 256 018,25 €

Dépenses d'investissement

- Solde d'exécution reporté 240 618,58 €
- Emprunts et dettes assimilées 62 012,57 €
- Acquisitions matérielles 41 541,00 €
- Travaux bâtiments publics 14 560,00 €
- Travaux logements communaux 18 034,00 €
- Travaux de voirie 182 780,68 €
- Travaux d'accessibilité 1 830,00 €

Recettes de fonctionnement

- Résultat de fonctionnement reporté 234 619,74 €
- Produits des services 17 600,00 €
- Impôts et taxes 444 871,00 €
- Dotations, subventions et participations 278 369,00 €
- Autres produits (loyers logements) 140 000,00 €

Recettes d'investissement

- Virement section de fonctionnement 256 018,25 €
- Excédents fonctionnements capitalisés 240 608,58 €
- Fonds de compensation TVA 50 000,00 €
- Subventions d'investissement 99 610,00 €

Dans l'intérêt général, nos prédécesseurs ont réalisé d'importants investissements dans nos villages, et cela, sans augmentation de la fiscalité communale des ménages.

Nous nous inscrivons pleinement dans cette démarche et souhaitons poursuivre dans la même voie.

Le budget de cette année est évidemment peu significatif du fait des événements que chacun connaît qui ont eu pour conséquence de considérablement freiner le démarrage des projets évoqués lors des réunions publiques d'avant élections.

Les investissements qui ont été ou seront réalisés au cours de cette année concernent principalement le changement d'un véhicule du service technique, des travaux de bâtiments (salles et logements communaux) et des travaux de voirie.

Projets

Les événements et la période incertaine que nous vivons ne doivent pas avoir raison de notre détermination à poursuivre la construction de notre nouvelle commune.

D'autant que les projets que l'équipe municipale porte, sont nombreux, ambitieux sans être irréalistes. Ils sont révélateurs d'une volonté partagée de poursuivre le développement de notre commune tout en préservant le bien-vivre et l'environnement privilégié auquel tout un chacun est attaché.

Comme nous l'avons expliqué dans les réunions publiques d'avant élections, la mise en œuvre de certains de ces projets peut être complexe et longue, soit du fait d'obstacles techniques, réglementaires ou juridiques, soit en raison de contraintes budgétaires. Il n'y a donc aucune promesse de notre part à les réaliser tous mais un engagement à y travailler.

Nous avons la volonté de mener notre mission en privilégiant l'information et le dialogue. Nous souhaitons ainsi que chacun puisse s'approprier ce nouveau territoire qu'est Plaine-d'Argenson et dépasser les clivages qui pouvaient exister auparavant au sein des villages et des hameaux qui la composent.

Cela passe, par exemple, par la modification des panneaux d'entrée d'agglomération, par l'unicité des cérémonies (commémoratives, vœux de la municipalité...), par le regroupement des bureaux de vote.

Nous voulons mieux communiquer auprès de vous par la mise en place d'un site Internet (qui est en cours de construction) et la création d'une lettre d'information. Nous réfléchissons également à la création de commissions citoyennes, la mise en place de réunions-débats ou de cafés citoyens.

Il nous tient à cœur de développer le commerce ambulant (en veillant à ne pas créer de concurrence avec le commerce local) et de créer, au sein du parc, des marchés estivaux de producteurs.

Notre patrimoine (vernaculaire, historique, routier et bâtiments communaux) mérite également notre attention. Cela concerne par exemple la réfection de la toiture de l'église de St Etienne, la rénovation énergétique des logements et bâtiments communaux, l'entretien de la voirie communale, l'aménagement des hameaux.

Nous souhaitons initier des démarches citoyennes (voisins vigilants, journées binette, propreté des bords de route, ...) qui nous l'espérons trouverons l'assentiment du plus grand nombre et qui nous en sommes certains, sont de nature à parfaire le bien-vivre ensemble.

Nous n'oublions pas les plus jeunes qui doivent trouver dans notre commune et notamment au sein du parc de Prissé des équipements de loisirs (City stade et jeux d'extérieur).

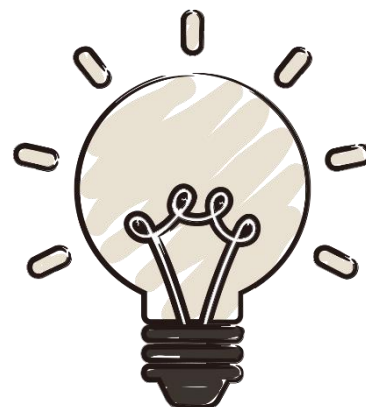
Ce parc est une opportunité incroyable pour notre commune. Il doit nous permettre de développer l'offre culturelle (cinéma de plein air, théâtre, concert...). Nous nous attacherons à y travailler, en lien avec le tissu associatif local.

Enfin, il nous apparaît indispensable de mener une politique audacieuse pour notre école. A ce titre, la qualité des locaux mis à disposition des enseignants, des élèves et des personnels des écoles est une priorité absolue.

Avec notre cuisinière, nous nous efforcerons de répondre aux enjeux et réglementations qui s'imposent à nous (qualité des aliments, repas végétariens, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

Quand bien même nous en mesurons la difficulté, nous aimerions créer un cheminement doux direct entre l'école et le parc pour permettre à nos enfants de profiter de ce dernier et d'y trouver un lieu adapté aux activités physiques, si importantes pour leur développement.

La mise en place prochaine d'un conseil municipal des enfants (avec un budget alloué et un projet annuel à mener) permettra d'initier nos enfants à la vie citoyenne et de les rendre acteurs dans la conduite de projets qui bénéficieront ensuite à tous.



Présentation du CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale

Dès la création de la commune de Plaine-d'Argenson, les élus ont souhaité la mise en place d'un Centre Communal d'Action Sociale, dans la continuité de ce qui existait auparavant dans certaines des communes fondatrices.

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est composé du maire, président de droit, et de douze membres, pour moitié conseillers municipaux, pour moitié personnes non élues, résidant dans la commune.

Madame Karine TEILLET en assure la vice-présidence.

Les domaines d'intervention du CCAS concernent :

- L'aide sociale d'urgence, d'une manière générale ces demandes sont préalablement instruites par les services sociaux du Département (Relais Médico-Social de Frontenay-Rohan-Rohan – 05.49.77.10.60),
- Les aides sociales facultatives (équipement des apprentis, formation à la conduite, apprentissage de la natation, adhésion à une association) dont certaines attribuées sous conditions de ressources,
- L'identification des personnes âgées ou en situation de handicap, afin qu'elles puissent être contactées en cas d'alertes ou d'événements exceptionnels (épisode caniculaire, période de grand froid, tempête, pollution, etc..). L'inscription de ces personnes sur un registre nominatif est facultative et volontaire.
- La célébration de chaque nouvelle naissance par la plantation d'un arbre sur le territoire communal.

Pour toute information, contactez le secrétariat de mairie au 05.49.09.72.37.



Ecole

Avec un effectif de 82 élèves pour cette rentrée, notre chère école Charles Rossignol, maintient encore ses 4 classes. Notre quatuor principal reste inchangé, il est composé de :

- Maîtresse Elodie (Bernardeau) chez les Petites et Moyennes Sections.
- Maîtresse Louise (Charbonnier) chez les Grandes Sections et Cours Préparatoires.
- Maîtresse Marie-Laure (Laplace) chez les Cours Elémentaires 1 et 2.
- Maître Charles (Malinauska) chez les Cours Moyens 1 et 2 et au poste de Directeur d'école.



Les enfants rencontrent cependant de nouvelles têtes au sein de l'équipe enseignante en la personne de Maîtresse Corinne (Leblanc) qui est présente pour la décharge de Direction et en complément de Maîtresse Louise, ainsi que dans l'équipe d'accompagnement comprenant les ATSEM, les AESH et notre personnel d'animation.



Cette école qui a accueilli ou accueille toujours nos enfants ou petits-enfants reste une priorité. Elle nous permettra de continuer à dynamiser notre commune pour que nous en fassions, tous ensemble, un lieu où il fait bon vivre !

Vivre-ensemble communal

La qualité de notre cadre de vie est l'affaire de TOUS.

TOUS, nous aspirons à la tranquillité, la sécurité et l'hygiène publique. Ce sont-là des droits fondamentaux, qui nécessitent que chacun d'entre nous respecte l'environnement dans lequel il vit.

Cet environnement, ce sont les lieux publics, nos voisins immédiats et plus généralement tous les habitants de notre commune.

C'est pourquoi, nous avons souhaité évoquer ci-après quelques règles de bon voisinage, de savoir-vivre et de citoyenneté qui contribuent, lorsqu'elles sont respectées, à une cohabitation sereine et au bien vivre ensemble.

Le bruit

Véritable problème de société et de santé publique, le bruit est une nuisance, de jour comme de nuit, lorsqu'il devient excessif du fait de son intensité, de sa répétition et/ou de sa durée.

Les aboiements répétés ou continus, les bruits mécaniques, les bruits festifs sont les nuisances les plus fréquentes et pour lesquelles les services municipaux sont régulièrement interpellés. Pour mémoire, l'usage des engins bruyants tels que les tondeuses et tronçonneuses est autorisé : en semaine de 8h00 à 12h00, et de 14h00 à 19h00, le samedi de 9h00 à 12h00, et de 15h00 à 19h00, le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.

Les aboiements

Toute personne dispose évidemment du droit de posséder un animal domestique.

Toutefois, votre animal ne doit pas causer de troubles de voisinage, notamment par des aboiements répétés ou continus. Le cas échéant, il vous appartient de prendre les mesures utiles à faire cesser ces nuisances.

Les chiens errants

Il est régulièrement constaté la présence de chiens errants ou non tenus en laisse divaguant sur les voies communales, avec quelquefois des dégâts ou des désagréments pour la population. Il est rappelé que tous les propriétaires d'animaux sont tenus de les maintenir sur leur propriété et de les promener en laisse sur la voie publique.

Le brûlage des déchets

Il est strictement interdit de brûler des déchets à l'air libre ou au moyen d'incinérateurs individuels.

Les déchets végétaux de jardinage sont considérés comme des déchets ménagers. Ils doivent ainsi être emmenés en déchetterie.

À moins que vous ne vous lanciez dans le compostage !

Le feu de déchets végétaux secs est toléré à condition de respecter quelques règles élémentaires de prudence, de sécurité et de convivialité :

- pas de feu à moins de 30 mètres d'une habitation,
- pas de feu en période estivale et plus généralement lorsque la végétation environnante est sèche,
- pas de feu sans surveillance et par grand vent,
- pas de feu lorsque le vent chasse la fumée vers une habitation.

Les dépôts d'ordures sauvages

Il est strictement interdit de déposer des ordures de toute nature, des gravats ou des déchets végétaux dans la nature et sur l'espace public. A plusieurs reprises, nous avons eu le désagrément de constater ce type d'incivilités pour lesquelles la municipalité portera systématiquement plainte auprès des services de gendarmerie.

L'égavage des haies

Les services municipaux sont fréquemment interpellés par de simples usagers, par le service de ramassage scolaire, par le service de collecte des ordures ménagères, par les chauffeurs-livreurs ou la profession agricole, quant à l'absence d'égavage des haies et plantations riveraines des voies communales. Les opérateurs de réseaux téléphoniques ou électriques, dont la vulnérabilité est engagée par ce défaut d'entretien, interviennent également auprès de la commune.

Les propriétaires riverains sont tenus de procéder à l'égavage de leurs plantations et haies à l'aplomb des limites des voies et chemins communaux, sans quoi leur responsabilité peut être engagée en cas d'accident ou de détériorations matérielles (tel qu'un simple endommagement d'une carrosserie).

La vitesse des véhicules

Trop souvent encore, nous sommes amenés à constater la vitesse excessive de certains automobilistes dans la traversée de nos bourgs et hameaux. N'oubliez pas que nos routes sont également utilisées par des cyclistes et piétons.

Soyez prudents et adaptez votre vitesse pour la sécurité de tous et particulièrement de nos enfants.

Ce ne sont là que quelques règles de bon sens, qui doivent nous éviter de mettre en œuvre des procédures réglementaires plus contraignantes. Grâce au civisme et à l'attention de chacun de nous, notre quotidien peut s'améliorer facilement.



**VIVRE ENSEMBLE
UN SACRÉ DÉFI !**

Bon à savoir

Lutte contre les nuisibles

La commune de Plaine-d'Argenson adhère au FDGDON79 (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles).

Il s'agit notamment de la lutte contre les espèces suivantes : ragondins et rats musqués, rats et souris, taupes, corbeaux et corneilles, campagnols des champs, chenilles processionnaires, moustiques tigres et frelons asiatiques.

Sachez qu'au titre de cette adhésion, tous les habitants de notre commune peuvent bénéficier de tarifs préférentiels.

Pour toute information, contacter la mairie.

Elagage des haies au lamier scie

Dans les prochaines semaines, la commune fera intervenir une entreprise spécialisée pour l'élagage des haies au lamier scie.

Cette entreprise est également susceptible d'intervenir auprès des particuliers pour la taille de leur haie.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à contacter vos élus.

Fermeture parc de Prissé

Lors d'évènements climatiques intenses, en particulier les tempêtes, le parc de Prissé doit être fermé au public et toute manifestation y est strictement proscrite.

Tumulus de Prissé

Ce site exceptionnel situé sur domaine privé dans notre commune fait l'objet de fouilles archéologiques depuis environ 25 ans.

La dernière campagne de fouilles a eu lieu en août et septembre de cette année.

Se pose aujourd'hui le devenir du site.

Quelques passionnés ont décidé de constituer prochainement une association ayant pour objectif de travailler à la protection et à la mise en valeur du site du Tumulus de Prissé.

Si vous êtes intéressé pour participer à cette aventure, n'hésitez pas à contacter vos élus.



Bon à savoir

Recensement citoyen

Tout jeune Français dès ses 16 ans (entre le jour de ses 16 ans et le dernier jour du troisième mois qui suit celui de ses 16 ans) doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté (JDC).

À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat, ...).

Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC) et de l'inscrire d'office sur les listes électorales à ses 18 ans.

Le jeune doit faire la démarche lui-même mais peut, en sa qualité de mineur, se faire représenter par l'un de ses parents.

Les démarches s'effectuent en mairie sur présentation d'une pièce d'identité justifiant de la nationalité française et du livret de famille.

Nouvellement arrivé dans la commune !

Bien qu'il n'y ait aucune obligation en la matière, nous invitons fortement les nouveaux résidents de la commune à se présenter en mairie. Cette pratique autrefois coutumière est malheureusement devenue peu fréquente.

Ceci contribue pourtant à renforcer le lien entre les habitants, les services municipaux et les élus et permet de transmettre aux nouveaux arrivants des informations utiles et essentielles sur la vie de la commune

Liste des associations de la commune

Les Sociétés Réunies : *Brocante, Lotos ...*

Freddy Guibert : 06 71 38 96 95

Association de parents d'élèves

Sandrine Ouvrart : 06 88 96 45 97

Fraternelle bouliste : *Boules en bois*

Brigitte Savin : 06 78 61 52 05

Amicale des communes du Sud :

Voyage, rallye vélo et pédestre, méchoui

Se renseigner à la mairie

Just Dance : *Gymnastique d'entretien*

Nathalie Salanon : 06 24 27 68 02

Libertés Sons : *Festival de musique*

Ludovic Gauffichon : 06 46 57 55 50

Games' Ville : *Jeux, ateliers*

Amanda Lajouais : 05 49 04 30 02

Club du parc : *Club des aînés ruraux*

Louissette Rivet : 05 49 04 08 93

Chasse – ACCA Plaine d'Argenson

Yves Fradin : 06 81 17 28 65

Jérôme Porcher : 06 32 96 09 02

Les fines goules : *Gastronomie*

Marinette Peyrard : 06 34 87 86 43

Horaires d'ouverture des mairies

Prissé la Charrière :

Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h15

Tél : 05 49 09 72 37

Boisserolles : le lundi de 9h00 à 12h00

Saint Etienne la Cigogne : le jeudi de 14h00 à 17h30

Belleville : le vendredi de 14h00 à 17h30



Bureaux de vote

Bureau n°1 à Prissé-la-Charrière pour les électeurs de l'ex commune de Prissé-la-Charrière

Bureau n°2 à Saint-Etienne-la-Cigogne pour les électeurs des ex communes de Belleville, Boisserolles et St-Etienne-la-Cigogne.



Horaires d'ouverture de la déchetterie Beauvoir-sur-Niort

Lundi, Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h

Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi : 14h - 18h

Dimanche : 9h - 12h

Numéros d'urgence

15
SAMU

LE SERVICE D'AIDE MÉDICAL URGENT

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de permanence de soins

17
POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police

18
SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide

112
NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne

114
NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Si vous êtes victime ou témoin d'une situation d'urgence qui nécessite l'intervention des services de secours. Numéro accessible par fax et SMS

